

ANNEXE 4 - Affiche Mairie

SYNELVA

SYNELVA – SERVICE EXPLOITATION
45 RUE DE LA BEAUCE 28110 LUCE – TEL : 02.37.91.80.30

AVIS D'ÉLAGAGE

Il est porté à la connaissance des habitants de
la commune de

Challet

que des travaux d'élagage nécessaires à
l'entretien des lignes électriques vont être
entrepris à partir du : *07/10/22*

SYNELVA a confié l'exécution de ces travaux
à l'entreprise : ARPAJA RD 910 28630 BARJOUVILLE Tél : 02
37 25 67 20, Fax : 02 37 30 16 30, Mail : arpaia@pinson-paysage.com

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces
travaux, les intéressés peuvent s'adresser au représentant
de l'entreprise ARPAJA, Mr VIDAL Jean-Loup 06 70 61 00
22.

En cas de contestation, les intéressés peuvent s'adresser au
responsable désigné SYNELVA, M. LEMARCHAND, Tél. :
02.37.91.80.24.

Conformément à la Circulaire Ministérielle du 1^{er} septembre 1909, les
produits de l'élagage des arbres seront laissés à la disposition des
propriétaires, qui doivent les enlever dans un délai de 48 heures.